posés au Salon, en souligne fortement le côté caricatural.

M. Labori, qui a l'amour des livres, a tenu à ranger lui-même sa bibliothèque dans laquelle se trouvent, à la place d'honneur, les œuvres magnifiquement reliées de l'auteur des Rougon-Macquart, œuvres offertes par Emile Zola à son valeureux défenseur.

Les défenseurs de Dreyfus

M. Demange et M. Labori, accompagnés de leurs secrétaires, ont quitté Paris ce matin, à destination de Rennes.

M. Demange remettra au capitaine Dreyfus un mémoire aussi succint que possible, exposant tout ce qui s'est passé depuis l'introduction de la procédure en revision.

M. Demange séjournera à Rennes toute la semaine prochaine. M. Labori ne restera que deux jours à Rennes, où il reviendra aussi souvent qu'il sera nécessaire.

LE CAPITAINE DREYFUS DANS SA PRISON

Suivant la *Petite République*, Dreyfus, en voyant sa femme, serait resté complètement hébété. Des sons inarticulés s'échappaient de sa bouche. Il n'avait pas l'air de la comprendre quand elle lui parlait.

Le prisonnier a été stupéfait, atterré, quand on lui a raconté certains détails de sa propre histoire. Il a paru douter de ce que lui disait sa femme.

Mme Dreyfus aurait cependant été un peu réconfortée par sa seconde entrevue.

Les amis de Mme Dreyfus déclarent que l'entrevue n'a été qu'un long sanglot.

Ces détails sont rapportés également par le *Figaro*, qui ajoute que Dreyfus, s'il connait le suicide d'Henry, ignore absolument l'histoire du faux commis par ce dernier.

Dreyfus a appris seulement que l'officier qui a été l'instigateur de son procès, le commandant du Paty de Clam, est en prison.

Les correspondants de journaux rapportent que Dreyfus garde constamment le silence et pleure fréquemment.

Mme Dreyfus a eu dans l'après-midi une seconde entrevue avec son mari. L'impression de la femme du prisonnier a été, parait-il, meilleure qu'après sa visite de la matinée.

Mme Dreyfus a déclaré à un journaliste qui l'a rencontrée qu'elle avait trouvé son mari « bien » au physique comme au moral. Mme Dreyfus dit qu'elle est autorisée à fournir la nourriture de son mari.

Le *Figaro* dit que Mme Dreyfus n'est autorisée à voir son mari que tous les deux jours, le dimanche ne comptant pas, exception a été faite pour la journée de samedi.

D'autre part l'*Agence Havas* nous télégraphie :

On n'a que peu de nouvelles du séjour de Dreyfus en prison. Il se trouve dans la cellule déjà indiquée, et est soumis au régime des prévenus.

Sa femme a été autorisée à faire venir pour lui de la nourriture de la cantine de la caserne d'artillerie.

Quand Dreyfus entra en prison, il versa des larmes, mais ne dit pas un mot. Le prisonnier peut se promener plusieures heures par jour dans la petite cour carrée qui se trouve située entre deux bâtiments, derrière sa cellule.

Une dizaine de personnes venant de Paris sont arrivées chez Mme Dreyfus, rue de Chatillon. Parmi elles se trouvent les quatre frères de Dreyfus, qui seront logés chez Mme Godard, dans l'habitation dénommée la Conciergerie.

Bien que ce soit aujourd'hui dimanche, peu de Rennais sont venus voir la prison. La curiosité des premiers jours autour de la maison de Mme Dreyfus a diminué, et ce matin on ne voyait presque personne, à part six sergents de ville ou gendarmes, qui restent là en permanence.

Le colonel de Saxcé

Le colonel de Saxcé a remis au lieutenant-colonel Lucas le commandement du 10e régiment d'artillerie, qui, du camp de Coetquidon et de Montfort, est arrivé à Rennes ce matin. Le colonel de Saxcé n'a prononcé aucune allocution. Il s'est borné à dire aux troupes : « Merci, mes amis, et adieu ! »

Le colonel de Saxcé a quitté Rennes à midi. Il a été salué à la gare par une dizaine d'officiers de son régiment. Les journalistes parisiens, présents à Rennes, assistaient également au départ. Il n'y a eu aucun incident.

MADAME DREYFUS A LA PRISON

Cet après-midi, Mme Lucie Dreyfus, accompagnée de M. Mathieu Dreyfus et d'amis s'est rendue à 1 h. 1/2 à la prison militaire pour voir son mari.

Elle en est ressortie à 2 h. 1/2.

Un des intimes qui assistait à l'entrevue de Mme Dreyfus et de son mari, nous a déclaré qu'au cours de cet entretien, il avait été longuement question de l'Affaire et que le capitaine montrait la plus grande confiance en l'avenir.

On annonce comme certain que le procès devant le conseil de guerre de Rennes commencera le 21 juillet.

A BREST

INTERVIEW DU COMMANDANT DU " SFAX "

Notre correspondant spécial à Brest a interviewé le commandant Coffinières de Nordeck. Il nous envoie sur la conversation avec le commandant du *Sfax*, ce croiseur qui vient de ramener Dreyfus en France, les détails suivants :

Brest, 2 juillet. — Le commandant Coffinières a bien voulu m'accorder l'entrevue que j'avais sollicitée. Après m'avoir renseigné sur ce que fut la traversée du *Sfax*, il me parle de Dreyfus.

— Dreyfus, dit-il, est un peu voûté. La calvitie a augmenté et sa figure a vieilli. Mais l'état moral est bon. Le prévenu parait sûr de lui. A son départ de l'île du Diable, il semblait très affaissé, c'était le résultat du mal de mer qu'il avait subi très violemment dans la chaloupe à vapeur le menant à bord du *Sfax*.

Il a franchi la coupée d'un pas ferme, et, sur le livre de notes d'un officier, je lis ces mots : « Son attitude semblait faite de dédain et d'ironie. »

Il a salué militairement, puis, conduit par le second et le capitaine d'armes, a gagné sa chambre. Là il s'est déshabillé et s'est couché.

A son réveil, il a demandé par lettre à connaître la consigne du bord. Son écriture ne se ressent d'aucune nervosité. Il signe « capitaine Dreyfus » sans la moindre émotion. Il y a, dans cet homme, une énergie extraordinaire, et, pendant vingt jours, il n'a pas eu une faiblesse.

La chaloupe avait abordé le *Sfax*, le 9 juin, à neuf heures du matin. Le capitaine Dreyfus, à bord, était au régime d'un officier aux arrêts de rigueur. Sa porte était gardée par un factionnaire que relevait, toutes les heures, un petit poste de quatre hommes avec un quartier-maitre.

Toute communication verbale lui était interdite ; il était défendu à l'équipage de faire un acte ou un geste relatifs à Dreyfus, que la consigne dénommait : « l'officier passager ».

Trois fois par jour, de neuf heures à dix heures du matin, de onze heures à midi, de cinq heures à six heures, le prisonnier faisait une promenade d'une heure, gardé par des sentinelles.

Le commandant Coffinières a eu l'humanité d'allonger un peu la durée de ces promenades et pendant les deux jours que le *Sfax* est resté à Saint-Vincent pour faire du charbon, Dreyfus a obtenu la permission d'aller s'asseoir sous une tente placée sur la seconde passerelle.

Il pouvait se coucher à l'heure qu'il voulait, mais devait être levé assez tôt pour faire la promenade obligatoire du matin.

La visite du médecin avait lieu de 8 heures à 8 heures.

Sa cabine était celle du 1er maitre de manœuvre et située dans la batterie arrière-moyenne, près de la chambre du lieutenant de vaisseau Bihel, qui, avec la plus grande amabilité, m'a fait visiter cette partie du navire.

Simple et toute petite est cette cabine de sous-officier. Le lit, au fond, à droite, à côté, du hublot grillé ; près de la porte, à gauche, une armoire ; de l'autre côté, à droite, la table de toilette.

La chambre est restée telle qu'elle était, et une grande tristesse vivante l'emplit. La couverture est au pied de la couchette, roulée en tampon. C'est Dreyfus qui l'a jetée là en défaisant son lit, car il se servait lui-même.

Sur une table traine encore de la cendre de cigares et la boite est là, sur la table, vide, le couvercle brisé. C'est dans ce cube exigu qu'il s'est trouvé vingt jours durant en face de son angoisse.

Il ne savait pas que la Cour avait ordonné son renvoi devant un conseil de guerre. C'est le lieutenant de vaisseau Champagnac qui le lui a appris avec la plus grande douceur. Pas un muscle n'a tressailli dans sa figure. D'ailleurs, il est demeuré peu communicatif.

Les seuls mots qu'il a prononcés et qui doivent être répétés sont les suivants : « Je n'en veux à personne. » D'ailleurs, il a laissé entendre qu'il serait heureux de reprendre son service, de rentrer dans cette armée qu'il n'a cessé de chérir.

Au sujet de son procès, de sa défense, Dreyfus n'a pas dit un mot. Sa force d'âme a étonné tous les officiers à bord. Il passait son temps à lire. Le lieutenant Champagnac lui a prêté tous ses livres et j'ai vu une lettre curieuse où Dreyfus, après la lecture d'un livre traitant des colonies, exprime nettement son opinion sur la possession du Mékong.

Dans une autre lettre, il remercie le lieutenant pour un livre qu'il lui a envoyé, et le retourne sans l'avoir lu, parce que le sujet lui en parait aride : c'était quelques heures avant le débarquement et cela laisse croire qu'une émotion contenue l'agitait.

Pas une minute, il n'a su où on le conduisait. D'ailleurs, les officiers et l'équipe ignoraient aussi la destination du *Sfax*.

Quand le commandant Coffinières a reçu, à la Havane, l'ordre de partir, il a caché à tout le monde la destination, et lui-même, pour ne pas laisser croire qu'on retournait en France, a abandonné à la Havane des objets auxquels il tenait beaucoup.

C'est au large seulement que les officiers ont appris leur mission. Quant au port d'arrivée, ils l'ont ignoré jusqu'au dernier moment. Au Cap Vert l'ordre était de descendre à Brest.

La vitesse moyenne du *Sfax* a été de 9 nœuds 7. C'est le 29 juin, à trois heures, qu'il aperçu Belle-Isle.

Aujourd'hui les matelots descendront à terre et le commandant Coffinières reçoit à bord sa famille.

VOYAGE MINISTÉRIEL

BAUDIN AU MONT-DORE

Mont-Dore, 2 juillet. — La nouvelle ligne ferrée de Laqueuille au Mont-Dore, qui dessert deux des principales stations thermales d'Auvergne, la Bourboule et le Mont-Dore, a été livrée à l'exploitation par la Compagnie d'Orléans, le 1er juin de cette année.

L'inauguration officielle devait avoir lieu le mois dernier, en présence de M. Monestier, alors ministre des travaux publics. Retardée par les événements politiques, elle a été présidée aujourd'hui par le successeur de M. Monestier. Le citoyen Pierre Baudin.

Le ministre des travaux publics est arrivé à 6 heures du matin à Laqueuille, accompagné par MM. Guyot-Dessaignes, Laville, Chambige, députés du Puy-de-Dôme ; Heurteau, directeur de la Compagnie d'Orléans ; Nigond, chef-adjoint de l'exploitation ; Fort, sous-chef de cabinet du ministre ; Lafargne, secrétaire particulier de M. Baudin. Il a été salué, à son arrivée à Laqueuille, par le préfet du Puy-de-Dôme. M. Artisson et les autorités. Il est resté 2 heures à Laqueuille.

A huit heures, le train spécial d'inauguration a été formé. La ligne nouvelle, longue de 15 kilomètres, traverse des sites qui comptent parmi les plus pittoresques et les plus beaux du plateau central. Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis au ministre d'admirer les superbes points de vue qu'offre la haute vallée de la Dordogne.

A La Bourboule, les quatre sénateurs du département, MM. Gomot, Barrière, Guyot-Lavaline et Chantagrel, montent dans le wagon ministériel. Aucune réception à la gare. Baudin devant revenir à La Bourboule dans l'après-midi passer quelques heures.

A 9 h. 30, Baudin arrive au Mont-Dore.

La gare du Mont-Dore est pavoisée.

Lorsque le ministre descend de wagon, la musique du 105e joue la « Marseillaise » et des jeunes filles offrent des bouquets.

La foule acclame le ministre. On crie de tous côtés : Vive Baudin ! Vive la République !

Baudin reçoit à la gare les autorités : il remet la croix de la Légion d'honneur à M. Chabory, maire du Mont-Dore, qui remercie avec beaucoup d'émotion ; la croix d'officier du Mérite agricole à M. Liébart, agriculteur ; la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Sanitas, conseiller municipal et M. Lagaye, fabricant de fruits confits et plusieurs médailles d'honneur.

Le ministre visite ensuite l'établissement thermal et il assiste, à onze heures, à un banquet de deux cents couverts.

Au dessert, plusieurs toasts sont portés, par le préfet au Président de la République, toast accueilli par les cris répétés de : Vive Loubet ! ; par le maire à M. Loubet et à la République ; par le président du conseil général au ministre ; par M. Guyot-Dessaigne, député, à la République démocratique.

M. Guyot-Dessaigne a félicité le jeune ministre des travaux publics d'avoir mis son grand talent au service d'une noble cause ; l'œuvre du cabinet actuel est une œuvre de défense républicaine, d'apaisement par la justice, qui doit rallier tous les vrais républicains.

M. Guyot-Dessaigne est convaincu que cette œuvre sera accomplie, le gouvernement réalisera les réformes que le pays attend depuis si longtemps. « Je sais, dit-il, que M. Baudin n'abandonnera pas son programme » L'ancien membre du cabinet de M. Bourgeois termine par une critique assez vive de l'attitude politique de M. Méline.

Pierre Baudin a ensuite pris la parole. Il dit que l'union républicaine se forme aussitôt que les principes sont attaqués.

Le Gouvernement, dit-il, est un Gouvernement formé de représentants de toutes les fractions du parti républicain, au moment où chacune d'elles doit prendre sa part des responsabilités dans la direction générale à la République.

Le ministre a été vivement applaudi.

A l'issue du banquet qui lui a été offert, Pierre Baudin s'est rendu à La Bouaboule, où il a procédé à la pose de la première pierre d'un hôpital.

Il est reparti pour Paris à 8 h. 1/2.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Castelnaudry, 2 juillet. — Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu aujourd'hui, dans l'arrondissement de Castalnaudary (Aude) pour l'élection d'un député en remplacement de Saba, décédé.

Inscrits : 14.238. — Votants : 8.636
Suffrages exprimés . 8.372

MM. Rivals, radical-soc.	6.058 voix.	ELU
Goutte, radical	1.670	»

M. Sava, radical-socialiste, avait été élu en 1898 par 5.854 voix contre 5.471 à M. de Laurent, rallié.

LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE

Emeutes sanglantes à Valence. — Soulèvements populaires à Séville et à Badalona. Nombreux morts et blessés.

Valence, 2 juillet. — De graves désordres ont éclaté. Des barricades ont été formées place Sorell et sur un autre point.

Les troupes ont fait usage de leurs armes.

Des groupes nombreux s'opposaient à la circulation des tramways ; ils mettaient sur la voie des pierres que la gendarmerie enlevait pendant qu'elle-même était lapidée par la multitude. De nombreuses charges ont été faites par les troupes, et les premiers coups de feu ont retenti.

Il y a eu plusieurs blessés, mais on en ignore le nombre. Une balle Mauser a traversé la porte d'un magasin, et a grièvement blessé une personne.

Pendant toute l'après-midi, l'agitation allait croissant ; tous les points stratégiques étaient occupés militairement, et l'artillerie se tenait prête à sortir. Les émeutiers firent deux barricades dans la rue Llope, qui fut prise par la cavalerie après un feu vif des deux côtés ; plusieurs personnes furent tuées.

A huit heures du soir, les désordres s'aggravaient. De forts groupes se dirigèrent vers le couvent des moines de Camilos, et tentèrent d'y pénétrer ; le frère portier se défendit à coups de revolver. La force publique arriva lorsque la foule se préparait à incendier la porte de la résidence des Jésuites, qui a eu également à souffrir. Des arrestations innombrables ont été opérées. On ne connait pas les noms des blessés et des tués.

Ce soir a eu lieu une réunion de généraux pour s'occuper de la situation de la ville. Le maire a fait publier une proclamation exhortant le peuple à abandonner son attitude.

La course de taureaux qui devait avoir lieu aujourd'hui a été interdite.

Les troupes continuent à occuper tous les points stratégiques.

A neuf heures du soir, des coups de fusil ont été entendus dans les faubourgs.

Les dernières dépêches de Valence annoncent que le conflit s'aggrave, et qu'on craint de nouveaux désordres.

Les dépêches officielles du préfet et du capitaine général confirment ces faits.

On signale également des soulèvements populaires à Séville et Badalona. Plus de cent personnes ont été tuées ou blessées dans des collisions avec les troupes.

A Badalona, la foule armée de fusils, a envahi l'Hôtel-de-Ville et a fait feu sur les conseillers municipaux. Il y a eu 3 morts et 9 blessés.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

TERRIBLE ACCIDENT
A SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Un homme tué par un fil électrique. — Deux blessés

Un épouvantable accident est arrivé samedi soir, à Saint-Martin-au-Laert.

Vers huit heures, trois ouvriers de la fabrique de M. Cotillon Belin, à Saint-Martin-au-Laert, nommés Liévin Elie, âgé de 23 ans, son frère, âgé de 19 ans, et Marc Jules, âgé de 23 ans, tous trois célibataires, revenaient de leur travail, lorsqu'arrivés aux environs du lieu dit : « Le Petit Tapage », ils aperçurent, gisant à terre, à travers la route, un fil appartenant à la canalisation de la Société d'Electricité de Longuenesse.

Ce fil s'était rompu.

Instinctivement, ils se baissèrent pour prendre ce fil et le jeter par-dessus la haie qui borde la route de façon à éviter ainsi des chutes aux personnes qui passaient après eux.

A peine avaient-ils touché ce fil que Elie Liévin tomba foudroyé et que Marc se roulait à terre dans d'atroces souffrances.

Le plus jeune des Liévin qui voulut se porter au secours de ses deux camarades fut projeté à plusieurs mètres de là.

Il appela immédiatement au secours, et bientôt on accourut de divers côtés.

On constata que Elie Liévin avait été tué sur le coup et que Marc avait reçu des blessures très graves.

Quant au jeune Liévin, il en fut quitte pour la peur.

On courut à Saint-Omer, chercher M. le docteur Poulain qui s'empressa de se rendre sur le lieu de l'accident.

Il ne put que constater le décès de Liévin Elie. Quant à Marc, il lui prodigua tous les soins nécessaires et prescrivit son transport à l'hôpital Saint-Louis ce qui fut fait de suite en voiture de place.

Le corps du pauvre Liévin fut transporté chez ses parents, rue le Sergeant.

Le malheureux, il y a un peu plus d'un an, en réparant la toiture de l'hospice St-Louis, était tombé de l'échelle sur laquelle il était monté.

Renseignements pris hier dimanche, Marc n'a pu reposer de toute la nuit et son état ne laisse pas que d'inspirer de vives inquiétudes.

INCENDIE D'UNE VILLA
A LAMBERSART

Hier matin, vers 10 heures et demie, un incendie a détruit complètement la villa Mary-Jane, rue Dubois, tout près de la Mairie de Lambersart.

Cette villa, construite depuis quelques années seulement, était habitée par son propriétaire, M. Bastoone, rentier. Elle comprenait un rez-de-chaussée à quatre pièces et deux étages.

C'est dans une chambre de bonne, au deuxième étage, que le feu s'est déclaré. Le propriétaire et sa famille ainsi que la bonne étaient à ce moment au rez-de-chaussée.

Prévenus par des voisins que des flammes sortaient d'une fenêtre du deuxième, on donna aussitôt l'alarme.

Pendant qu'on prévenait par téléphone les pompiers de Lille, les premiers secours étaient organisés par les habitants.

Très rapidement, le foyer de l'incendie gagna toute la toiture. On ne pouvait donc songer à attaquer le feu sans pompes ; les efforts devaient se borner à sauver le mobilier.

Tout le mobilier du rez-de-chaussée et une partie de celui du premier a pu être enlevé.

A l'arrivée des pompiers de Lille, la toiture de la villa était déjà effondrée. Avec beaucoup d'activité nos braves soldats du devoir attaquèrent les flammes, mais, malheureusement il n'y avait pas assez d'eau.

Après une heure d'efforts, ils étaient maîtres du feu.

Le 2e et le 1er étages ont été entièrement détruits. Seul, le rez-de-chaussée, n'a pas été trop endommagé par le feu, mais il a été très détérioré par l'eau.

Les dégâts s'élèvent à une quarantaine de mille francs environ. Il y a assurance.

On croit que la cause du sinistre est due à un vice de construction d'une cheminée.

L'AFFAIRE DU 43me

Notre correspondant du Cateau nous envoie la note suivante concernant l'inculpé du 43e de ligne :

La date du passage au Cateau du 43e de ligne se rendant au camp de Sissonne correspond à une tentative de vol chez un notaire de notre ville, M. Gallin, rue du Marche-aux-Chevaux.

Le ou les auteurs ont profité de l'absence du notaire qui assistait avec toute sa famille au concert offert par la Symphonie à ses membres honoraires et accidentellement aux officiers du 43e de passage.

Les recherches des voleurs ont porté uniquement sur le cabinet et l'étude du notaire, qui d'ailleurs n'a constaté que l'effraction, et, dans son bureau, le bris de quelques objets.

Les tentatives de vol de chez MM. Troeme, notaire, rue Pasteur et Bauduin, notaire, place Thiers, ont été signalées en temps opportun dans le journal, elles correspondent également au passage du 43e retour de Sissonne. Il a fallu les dernières révélations des journaux de Lille pour rappeler cette coïncidence avec les passages du régiment.

Il me parait aisé de savoir si les vols de Guise et les tentatives du Cateau sont imputables au soldat inculpé.

Les militaires ont été logés chez l'habitant que le soldat et son camarade de logement soient interrogés sur l'emploi de leur temps pendant les nuits passées au Cateau et à Guise, il sera facile de contrôler leurs assertions auprès des personnes qui les ont hébergés.

AU PAYS NOIR

Résultat d'une Grève

La Petite République ayant annoncé, dans son numéro de samedi, la victoire remportée par les mineurs de Montceau-les-Mines contre le patronat, le journal *Les Débats* essaye de diminuer l'importance de la défaite des exploitants en affirmant que l'enthousiasme des travailleurs à reprendre unaniment le travail est dû à l'ardent désir de faire cesser une grève qui aurait été stérile pour eux, « puisque les ouvriers auront souffert pendant 23 jours sans aucune compensation pour l'avenir. »

La grève de Montceau-les-Mines n'était pas « exclusivement politique » comme semblaient le croire nos adversaires, elle visait le but atteint, moins la question d'augmentation de salaires qui ne fut réglée que par une promesse verbale.

Depuis 1883, date du dernier conflit, M. Chagot avait organisé dans son exploitation un service de police occulte, ayant ses chefs et sous-chefs chargés de surprendre les conversations des houilleurs, de surveiller leurs actes et d'en informer chaque jour l'administration. Après avoir déclaré qu'elle maintiendrait cette organisation policière, la direction de la mine a fini par donner gain de cause aux grévistes, en la dissolvant et en congédiant les trois chefs.

Afin de mieux tenir son personnel sous sa dépendance, le gérant de ce charbonnage l'avait mis dans l'obligation de s'approvisionner de pain à l'économat en ne payant les salaires qu'une fois par mois. Dorénavant, la paie se fera tous les quinze jours, et, les prix de tâche ne pourront plus être modifiés au cours de la quinzaine.

La liberté syndicale et la liberté de conscience méconnues à Montceau-les-mines, régneront à la grande satisfaction des opprimés qui ne pouvaient discuter librement ni donner à leurs enfants une instruction autre que celle pratiquée par les congrégations flamidiennes.

Le régime de terreur imposé aux travailleurs des mines de Blanzy a eu pour résultat de les amener, jeunes et vieux, à renoncer au bénéfice de la loi du 29 juin 1894. En se prononçant malgré eux pour le système de la tontine, ils ont fait pour toujours cadeau à l'exploitant d'une somme de 2 0/0 de leurs salaires que ce dernier ne verse pas à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et ils continuent à laisser 3 0/0 à la société de secours qui ne leur assure qu'une pension dérisoire, s'ils ne sont pas renvoyés avant d'être devenus invalides du travail.

Sur ce point, satisfaction a été accordée en partie. Les ouvriers, congédiés ou démissionnaires, recevront une retraite proportionnelle à 55 ans, lorsqu'ils auront travaillé trois années au-delà de l'âge de 25 ans.

Il est regrettable que des travailleurs se trouvent dans l'obligation de chômer 23 jours pour obtenir les résultats que nous énumérons ci-dessus. Les pourparlers n'étant pas possibles entre la compagnie et eux, la grève est devenue l'inévitable solution.

Puisse cette leçon servir à M. l'agent général des mines de Béthune qui essaie d'organiser autour de lui le fief que les mineurs de Montceau-les-Mines viennent de briser par une secousse.

BASLY.

Le Congrès des Elus socialistes

DE LA RÉGION DU NORD

Le 25 juin vers dix heures, se réunissaient les conseillers prud'hommes, conseillers municipaux, maires et adjoints, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux du Parti Ouvrier de la région du Nord, à la Maison du Peuple, à Lille.

C'est le citoyen G. Delory conseiller général, maire de Lille, qui a présidé les débats, assisté des citoyens Desmettre conseiller prud'homme et Vandaele conseiller d'arrondissement de Lille.

Les débats ont porté tout d'abord sur la question de la réforme des prud'hommes.

Le citoyen Bour, conseiller prud'homme de Lille, a donné lecture des réponses faites au questionnaire du Ministère du Commerce et de l'Industrie, par les conseillers prud'hommes ouvriers de Lille.

Sur cette question, le Congrès a décidé de réclamer l'institution des conseils de prud'hommes dans tous les centres industriels, commerciaux, agricoles et de transport où il y a des salariants et des salariés, de s'opposer aux conseils distincts préférant les conseils uniques de prud'hommie, de réduire les conditions d'âge, de durée d'exercice de la profession et de domicile de l'électorat et de l'éligibilité, de ranger les chefs d'ateliers et tous ceux qui sont investis d'une partie de l'autorité du patron dans la catégorie des électeurs patrons, de conférer l'électorat et l'éligibilité dans les mêmes conditions aux deux sexes.

Les dispositions qui ont été acceptées dans cette question des prud'hommes seront du reste publiées dans un rapport d'ensemble que nous analyserons dans l'intention de renseigner les lecteurs du *Réveil*.

A cette intéressante discussion ont pris part les délégués de Lille, Calais, Roubaix et Houplines.

Sur la question de l'inspection du travail, il a été décidé qu'il serait proposé aux pouvoirs constitués de faire figurer l'inspection du travail au nombre des attributions des conseillers prud'hommes ouvriers.

Le citoyen Delory dépose un rapport et fait voter diverses résolutions sur la façon de faire parvenir aux corps élus les revendications ouvrières.

Notre ami Samson, adjoint au maire, rapporteur sur les questions de l'action commune des élus et du mandat des élus devant leurs assemblées électives, fait voter diverses propositions qui amènent la nomination d'une commission administrative qui aidera le citoyen Vandaele, secrétaire de la Fédération des élus du Parti ouvrier du Nord, à rédiger les projets et les vœux, etc.

De cette commission sont nommés les citoyens Krebs, maire d'Hellemmes, conseiller d'arrondissement, Bour, conseiller prud'homme, Ghesquière conseiller général de Lille, Bayard, conseiller municipal de Mons-en-Barœul, un délégué de Roubaix et deux autres camarades de localités environnant Lille.

Le citoyen Delesalle, adjoint au maire de Lille, traite la question des octrois et l'élucide avec une compétence remarquable. Une discussion intéressante s'élève entre les délégués de Croix, Calais, Fourmies et Lille et plusieurs solutions sont présentées par Delesalle, Cousin-Corbier et le maire de Croix et acceptées à l'unanimité.

Le citoyen H. Ghesquière, rapporteur de la question de réforme des commissions administratives d'assistance, lit un rapport documenté et fait voter par le Congrès une résolution à peu près semblable à celle qui est en discussion devant l'Assemblée municipale de Lille.

Les conseillers municipaux, délégués de Calais, font voter un vœu tendant à la création des vieux-ménages et à l'extension des pensions de vieillesse à domicile.

Le citoyen Delory traite enfin la dernière question à l'ordre du jour avec sa compétence bien connue des affaires municipales et fait adopter la résolution que la commune soit maitresse de sa police et de son administration.

Ce congrès qui a duré près de cinq heures a été très instructif. Les délégués se sont quittés en promettant de se revoir et en manifestant leur contentement d'être venus pour faire une besogne si utile au Parti ouvrier et à la démocratie républicaine socialiste.

H. G.

Dernière Heure

EN BELGIQUE

Nouveaux troubles. — Encore des charges sanglantes

Alost, 2 juillet. — Cet après-midi, au cours d'une manifestation populaire, la police a chargé la foule, sabre au clair.

Dix personnes ont été grièvement blessées. L'émoi et l'agitation sont extrêmes.

Liège, 2 Juillet. — A l'occasion de la revue de la garde civique, aujourd'hui, un cortège composé de libéraux et de socialistes, a défilé devant le front des troupes. Pendant le défilé, les manifestants ont continué leur démonstration.

Dans le cortège, figuraient des cartels engageant les gardes civiques à mettre crosse en l'air, si on leur ordonnait de marcher contre les manifestants.

A l'issue de la revue des bagarres se sont produites.

Un commissaire de police a été à moitié assommé.

L'agitation continue.

SABRE ET GOUPILLON.

Paris, 2 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu au pensionnat des Frères des écoles chrétiennes, à Passy, une fête présidée par le général baron de la Rocque.

Celui-ci n'est autre que ce général factieux qui protestait dernièrement en termes insolents, auprès du président de la République, contre sa mise à la retraite.

On sait que le général de La Rocque était directeur de l'artillerie de marine — cette pauvre marine placée sous le haut patronage de l'archange St-Michel, cher à l'amiral de Cuverville.

Et dire que nous sommes en République !

NOUVELLE VICTOIRE OUVRIÈRE

Montchanin-les-Mines, 2 juillet. — La grève des 500 tuiliers de Montchanin est terminée. La Compagnie augmente de quinze centimes tous les salaires inférieurs à trois francs. Elle ne renvoie personne pour faits de grève, et reconnait le droit d'existence au syndicat, la liberté politique, scolaire et religieuse.

Le travail reprendra demain. La grève durait depuis un mois.

LES TROUBLES EN ESPAGNE

Carcelone, 2 juillet. — Ce soir, à l'issue d'un meeting organisé contre le nouveau budget et en faveur de la révision du procès de Monjuich, une foule nombreuse a assailli, à coups de pierres, un couvent de jésuites.

Il y a eu plusieurs blessés.

Valence, 2 juillet. — De nouveaux troubles se sont produits ce soir.

La foule s'est portée vers la caserne de gendarmerie et a brisé toutes les vitres à coups de pierres.

Un capitaine aurait été tué.

FEUILLETON DU 4 JUILLET 1899 19

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

PREMIÈRE PARTIE

Une victime du mariage

III

Un homme heureux

— Je vous répète que c'est fini. On n'a pas voulu croire ce que disait cette brave petite, que le fils de madame était son amoureux. Il parait d'ailleurs, qu'elle a disparu, son mari aussi. Alors les juges ont dit comme ça qu'on avait voulu les tromper. Il y en avait même un qui disait qu'il fallait la poursuivre comme complice. Seulement, va-t-en voir s'ils viennent ! Elle est en sûreté, et les nôtres.. les nôtres !... Si ça ne fait pas pitié !

Mme Langeval sentait ses jambes fléchir.

Elle ne pouvait encore en croire ses oreilles.

— Et maintenant, ils vont partir, continua Mme Rigaud. On va les expédier je ne sais où, en attendant le grand départ. Et je ne verrai plus mon pauvre homme, et vous ne verrez plus votre petit ! Oh ! l'abomination ! Tenez, monsieur Mingret, je suis une brave femme, vous le savez, mais je ne sais pas ce qui me retient de faire un mauvais coup !... Si je le tenais là, vous savez de qui je parle, bien sûr que, toute vieille et cassée que je suis, je lui ferais passer le goût du pain !

Mme Langeval finissait par se laisser convaincre, et des larmes chaudes roulaient le long de ses joues.

— Que faut-il faire, monsieur ? Je vous en supplie, donnez-moi un conseil, dit-elle au savant. Vous ne répondez pas ? Voyez-vous un moyen ? A quoi songez-vous ?

— Je pense à cette pauvre femme tout simplement ! répondit Mingret d'une voix grave. Votre fils est bien malheureux, madame. Votre mari, ma pauvre madame Rigaud, ne méritait certes pas d'être traité autrement que comme un brave homme. Eh bien ! savez-vous ce que je crois ? Je crois qu'il y a en ce moment une femme qui souffre plus que vous et plus qu'eux... C'est celle qui avait promis de les sauver et qui aurait certainement tenu sa parole sans...

— Sans quoi ?

— Est-ce que je sais, parbleu ! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'est pas chez elle et qu'on ne sait pas où elle est. C'est donc qu'on l'a fait disparaitre... Qui ?... Nous n'en savons rien. Mais nous n'avons pas le choix des hypothèses... Ce ne peut être que quelqu'un qui avait intérêt à ce que Raymond fut condamné...

— Ce ne peut être que le mari, appuya Mme Rigaud.

— Il faut la chercher ! proposa Mme Langeval.

— La chercher ? A quoi cela vous servira-t-il ? Vous ne ferez pas reviser le jugement qui frappe votre fils. Personne ne peut plus rien pour lui, si ce n'est de tâcher d'adoucir, dans la mesure du possible, la peine qui le frappe.

... Quant à Mme de Vauthiers, si c'est son mari qui l'a emmenée, nous ne pouvons pas le prier de nous la rendre. Il nous demanderait de quoi nous nous mêlons, et il aurait parfaitement raison. Nous n'aurons pas même la satisfaction de savoir par quelles basses manœuvres cet homme a imposé silence à sa femme et l'a forcée à déserter son devoir... Il est son mari, et nous ne pouvons l'empêcher de voyager avec elle.

— Mais lui, il ne nous est pas défendu de le pincer, jeta Mme Rigaud, qui tenait à sa vengeance.

— Laissez, mon amie, pour le moment il faut seulement vous occuper de Rigaud. Il n'a pas le sou, naturellement ?

— J'ai cinquante francs en reserve ! fit la bonne vieille avec un accent de triomphe.

— C'est un peu maigre pour un voyage comme celui-là ! rectifia le docteur. Mais nous tâcherons d'arrondir la somme.

— Tout ce que j'ai... risqua Mme Langeval.

— Oui, je sais bien, madame, reprit Mingret, tout ce que vous avez, n'est-ce pas, est à la disposition de ce brave homme. Je le savais avant que vous ouvriez la bouche pour m'en faire part. Mais il faut que vous songiez aussi à votre enfant. Il va souffrir bien davantage que mon vieux Rigaud qui est un dur-à-cuire et qui se débrouillera bien toujours. C'est moi qui penserai à lui à ce point de vue là. D'ailleurs, c'est une dette sacrée, car je suis bien un peu son complice, moi !.. Et il est juste que je paie, puisque je suis le seul acquitté !

— Oh ! monsieur Mingret ! protesta Mme Rigaud.

— Je sais ce que je dis... Pour le moment, voici ce que je vous propose. Madame Rigaud, vous allez offrir l'hospitalité à Mme Langeval. Moi, je vais m'occuper de ces deux braves. Je vais tâcher d'obtenir quelque adoucissement à leur infortune. Je sais que cela sera difficile. En tout cas, vous leur écrirez de votre côté que, pour le moment, vous comptez sur leur soumission. De leur attitude dépendra dans une large mesure le succès de nos efforts... Je vais tout de suite aux renseignements. Je vous apporterai des nouvelles dès que j'en aurai...

Il prit sa canne et son chapeau :

— Ah ! saperlipopette, fit-il, j'oubliais que j'ai une visite pressante pour ce matin. Il faut que je m'en acquitte ; il n'y a pas moyen de faire autrement. C'est pour un petit que sa mère a failli perdre cette nuit !

— Vous êtes un juste, monsieur Mingret ! ne put s'empêcher de dire la bonne Mme Rigaud.

Quant à Mme Langeval, elle avait presque envie de se mettre à genoux devant le savant.

— Je tâche seulement d'être un brave homme ! répondit Mingret. Et c'est beaucoup plus malaisé qu'on ne croit.

— Puis, il sortit et s'éloigna de toute la vitesse de ses vieilles jambes,

Et il eut bientôt les renseignements qu'il désirait. Ils confirmèrent de point en point le récit de Mme Rigaud.

Mingret y put y ajouter seulement ce détail que Raymond n'avait dû d'avoir la vie sauve qu'aux doutes que la déposition de Jeanne de Vauthiers avait jetés dans l'esprit du tribunal.

Quelques jours après, Georges, qui avait réintégré son hôtel, put lire dans un journal une nouvelle qui remplit son cœur de joie.

On annonçait le premier départ de déportés.

Jacques Rigaud et Raymond Langeval en faisaient partie.

Georges était vengé.

Quant aux deux vieilles femmes, elles avaient espéré jusqu'au dernier moment que remise serait faite de leur condamnation à Jacques et à Raymond.

On espère toujours, quand on est épouse ou mère.

Mais elles n'eurent pas cette consolation, et la séparation leur fut horriblement cruelle.

— Hélas ! pensaient-elles, nous ne les reverrons plus !... Nous sommes trop vieilles !

IV

Alphonse Prudent, homme d'affaires

Six mois après ces évènements Georges de Vauthiers rêvassait dans son hôtel.

Il avait repris sa vie large et fastueuse.

La chance l'avait favorisé jusqu'au bout.

Quelques jours après son internement, les médecins avaient constaté que Jeanne était enceinte.

Par l'enfant qui allait voir le jour, Georges comptait tenir sa femme, et grâce à cet enfant, il savait que la fortune ne lui échapperait pas tout entière.

Il était donc l'homme le plus heureux de Paris et, par Sarah, il était un peu le lion de la mode.

Il avait princièrement installé sa maitresse, et il donnait maintenant des soirées où il invitait le monde spécial des coulisses et des cercles.

Le soir même, il devait y avoir grand raout chez Sarah.

Georges était tout à la pensée du succès de beauté que sa maitresse remporterait inévitablement.

Sa rêverie fut interrompue par l'arrivée d'un domestique :

— Monsieur dit celui-ci, il y a là un inconnu qui insiste pour être reçu.

— Son nom ?

— Voici sa carte, monsieur.

Georges lut : « Alphonse Prudent, agent d'affaires. »

— Je n'y suis pas.

— C'est ce que j'ai répondu, monsieur. Mais cet homme a insisté. Il prétend avoir à entretenir monsieur d'affaires très sérieuses.

Georges était intrigué :

— Eh bien ! faites entrer.

La porte, quelques minutes après, livrait passage à un personnage singulier.

C'était un petit homme rond et chauve, entièrement rasé, qui tenait du prêtre et du comédien.

Il portait une redingote, et il était correctement ganté de noir.

Mais la redingote était toute pointillée de taches graisseuses, et le chapeau haut de forme que cet individu tenait à la main semblait venir en ligne directe d'un « décrochez-moi ça » des faubourgs.

Il s'avança d'un pas glissant, sans bruit s'inclinant à vingt reprises et attendant que Georges prît la parole.

Mais celui-ci se bornait à l'examiner. Alphonse Prudent avaient des joues grasses, un nez long et mou, des petits yeux extrêmement mobiles qui ne regardaient jamais en face, ce qui ne les empêchaient pas d'être vifs. On devinait qu'après une minute d'examen, cet homme avait déjà jugé non seulement la maison où il venait d'entrer, et sa valeur, mais encore celui qui le recevait

(*A suivre*).